

prétendre n'être plus une colonie mais une nation-sœur, et que nous exerçons des droits égaux à ceux du parlement impérial. Je persiste à croire cependant que nous sommes ce que nous étions en 1867, car je trouve dans les journaux de la Chambre des communes deux résolutions présentées par le ministre de la Justice et adressées "à Sa très Excellente Majesté le roi" le priant de consentir:

A soumettre au Parlement du Royaume-Uni une mesure pour modifier l'Acte britannique de l'Amérique du Nord, passé en 1867, de la manière suivante ou à l'effet suivant:

Un acte pour modifier l'Acte britannique de l'Amérique du Nord (1867).

Vient ensuite l'amendement lui-même qui consiste en le droit de faire enquête sur l'âge et l'invalidité des juges siégeant à la cour suprême.

L'autre résolution a pour objet une déclaration concernant "tout acte du Parlement du Canada dans les limites de son autorité législative".

Honorables sénateurs, je ne vois rien de changé dans notre position. Nous dépendons toujours du parlement impérial pour l'exercice de tout pouvoir non contenu dans l'Acte britannique de l'Amérique du Nord. Il me semble que le cabinet, imbu de l'idée que le Canada avait atteint une position nationale par le fait d'être entré dans la Ligue des Nations, aurait pu adopter une loi déclarant que le Parlement du Canada, ayant des droits égaux à ceux du parlement britannique "déclarait comme suit" et il aurait pu alors envoyer le bill en Angleterre pour approbation, créant par là un précédent. C'est le temps maintenant plus que jamais, pour ce Parlement canadien et les autres dominions de réclamer des droits égaux à ceux du parlement britannique, reconnaissant pour nous un roi commun mais non une condition subordonnée ou dépendante. Ceci n'a pas été fait et je le regrette, car il me semble qu'avec l'opinion qui a cours actuellement en Angleterre, à savoir que les dominions ne doivent plus être de simples colonies, mais des nations sœurs, nous devrions être capable d'obtenir la reconnaissance de notre égalité et de notre nationalité.

L'honorable RUFUS POPE: Honorables sénateurs, j'ai écouté attentivement mon honorable ami qui vient de reprendre son siège et je pense qu'il est regrettable, comme je l'ai déjà dit, que des membres de cette honorable Chambre ne puissent s'abstenir de participer à un caucus de parti. Je remarque que le parti libéral eut un tel cau-

cus l'autre jour. Quand bien même je ne l'aurais pas appris par les journaux, je l'aurais appris en écoutant les discours de l'honorable Mackenzie King et autres, avant hier et aussi ceux des sénateurs libéraux de cette Chambre. Ces discours étaient tous du même style. J'affirme qu'il serait de beaucoup préférable pour cette Chambre d'être, totalement ou à peu près, indépendante de ces affiliations de parti, surtout, si, comme le dit l'honorable membre de Delorimier (l'honorable M. Dandurand), les éléments de l'autre Chambre ne représentent rien. En ce cas nous ne voulons pas leur être associés. En vue de la dignité et de la position indépendante du Sénat du Canada, ses membres ne devraient se mêler ni aux partis politiques ni à leurs disputes.

L'honorable sénateur débuta par le grief que les Canadiens français de la province à laquelle lui et moi appartenons, n'ont pas la représentation qu'ils devraient avoir dans le cabinet. Ensuite il lit un long article en français, que mon éducation imparfaite ne m'a pas permis de comprendre en entier. Quelques instants après, il nous informe que le présent cabinet, et le gouvernement d'union, ou le soi-disant parti unioniste, ne sont pas suffisamment attractifs pour que la province de Québec pense à s'associer avec eux. Si réellement l'honorable sénateur représente sa province, comme il le prétend, et si tels sont encore les sentiments de Québec, je désirerais savoir quel plan mon honorable ami aurait à proposer afin que les Canadiens français de cette province obtiennent cette représentation dans un cabinet qui, dit-il, n'est ni attractif ni digne de cette grande branche de la famille canadienne.

Si je ne me trompe, l'honorable sénateur dit qu'en 1917 les Canadiens français n'étaient pas représentés dans le cabinet; cependant il sait que nous nous sommes présentés devant le peuple avec deux membres de cette classe, deux ministres, l'honorable M. Sévigny et l'honorable M. Blondin. Leur sort fut celui des partis politiques en temps de troubles et de luttes. Je me souviens très bien du parti national sous M. Mercier, dont mon honorable ami était un partisan. Il fut le fondateur du parti national dans la province de Québec, longtemps avant que R. L. Borden fut associé à la vie publique du Canada. Je me souviens fort bien de la lutte ardente dont le résultat fut que pas un seul représentant anglais ne fut élu à la chambre législative de Québec. L'honorable représentant de Delorimier (l'honorable M. Dandurand) reconnaîtra que cette situation ne fut pas due à la mau-

L'hon. M. DANDURAND.